



# COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT  
DES  
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS  
SUR LE  
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-2980

Fax : (202) 522-1618

**Washington, le 16 avril 2016**

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 16 avril, à Washington.
2. La croissance mondiale reste décevante en 2016. D'importants risques de ralentissement perdurent, parmi lesquels l'atonie de la demande, le durcissement des conditions des marchés financiers, le tassement des échanges, la faiblesse persistante des cours du pétrole et des produits de base et la volatilité des flux de capitaux. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) de procéder à un suivi attentif de ces risques et de ces facteurs de vulnérabilité dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives, et d'actualiser le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Nous leur demandons également de formuler des conseils sur l'action à mener et d'accorder leur appui financier pour assurer une croissance durable, inclusive et diversifiée et promouvoir la résilience.
3. Nous sommes encouragés par les progrès accomplis dans le cadre de l'analyse prospective de la situation à moyen et long termes du Groupe de la Banque mondiale, qui doit permettre de s'assurer que ce dernier continue d'être une solide institution mondiale de développement dans un contexte de développement évolutif, et nous comptons recevoir le rapport final d'ici les Assemblées annuelles. Les administrateurs et la direction formuleront des propositions conçues pour permettre au Groupe de la Banque de continuer de répondre aux différents besoins de tous ses clients ; de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les dossiers de portée mondiale et le savoir ; de concrétiser dans les faits le changement de l'échelle des financements du « milliard au millier de milliards » ; de travailler efficacement avec le secteur privé dans le cadre de partenariats ; de devenir un partenaire de développement plus efficace et souple ; et d'adapter son modèle d'activité en conséquence. Les administrateurs et la direction doivent continuer d'examiner les possibilités de renforcer la position financière des institutions du Groupe de la Banque, notamment en optimisant l'utilisation de leurs ressources actuelles, de manière à disposer des fonds suffisants pour permettre au Groupe de remplir sa mission.
4. La fragilité et les conflits provoquent le déplacement de millions de personnes, et ont des impacts importants sur les pays d'origine et d'accueil. Nous attendons avec intérêt les mesures que prendront le Groupe de la Banque mondiale et le FMI en ces domaines, dans leurs domaines de compétence respectifs et en partenariat avec des organismes humanitaires et d'autres intervenants, pour atténuer les facteurs de vulnérabilité des personnes déplacées contre leur gré, aider les communautés d'accueil à gérer les chocs, et s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. Nous prions instamment la communauté internationale de prendre des mesures pour fournir un soutien à ces populations vulnérables dont la majorité vit en dessous du seuil de pauvreté. Nous notons les sacrifices et la générosité des pays d'accueil et le manque d'instruments adéquats pour leur fournir un soutien. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque islamique de développement, l'ONU et le Groupe de la

Banque mondiale pour établir le mécanisme de financement pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord, ainsi que des engagements pris par les bailleurs au titre de cette initiative. Nous demandons au Groupe de la Banque d’explorer les possibilités de concevoir une plateforme d’intervention en réponse aux crises mondiales de longue durée. Nous attendons avec intérêt le premier Sommet humanitaire mondial et le Sommet de réfugiés qui se tiendront prochainement dans le cadre de l’Assemblée générale des Nations Unies.

5. L’IDA est toujours la plus importante source de financements concessionnels pour les pays les plus pauvres. Nous plaidons en faveur d’une solide dix-huitième reconstitution des ressources de l’IDA (IDA-18) grâce à l’appui des bailleurs habituels et de nouveaux donateurs pour pouvoir continuer de privilégier les pays les plus pauvres. Nous attendons avec intérêt une proposition concrète et ambitieuse sur les possibilités de démultiplier l’impact de l’IDA dans le contexte de la reconstitution de ses ressources.
6. En 2016, nous avons entrepris de mettre rapidement en œuvre le plan d’action exigeant que nous nous sommes engagés à poursuivre dans le contexte du Programme de développement à l’horizon 2030. Le FMI, les BMD, l’ONU et le Groupe de la Banque mondiale devraient joindre leurs efforts, en mettant à profit leurs avantages comparatifs, pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement afin d’atteindre les ODD tout en s’adaptant à un contexte caractérisé par une croissance plus lente et à une réduction des flux de capitaux privés. Nous sommes favorables à une collaboration des BMD aux fins de la constitution de financements de haute qualité au titre d’investissements dans les infrastructures viables et axés sur la croissance. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI devraient aussi intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d’action d’Addis-Abeba sur le financement du développement, notamment en attirant la participation du secteur privé et en stimulant la mobilisation de ressources intérieures, y compris en s’attaquant aux flux financiers illicites.
7. Le secteur privé revêt une importance cruciale pour la réalisation de nos ambitieux objectifs de développement. La création d’emplois ne faisant pas d’exclus est une condition incontournable d’une prospérité partagée. Nous encourageons toutes les institutions du Groupe de la Banque mondiale à collaborer à la poursuite de ce programme. Nous demandons en particulier à l’IFC et à la MIGA de faire plus pour catalyser une croissance économique durable, notamment en mobilisant des fonds et en accordant des garanties dans les contextes les plus difficiles et aussi en apportant leur appui aux petites et moyennes entreprises. Nous demandons instamment à l’IFC, à la BIRD et à l’IDA d’aider les pays à entreprendre des réformes et à investir dans les infrastructures de qualité dont ils ont besoin pour mettre en place un cadre de l’activité économique propice à l’investissement privé et aux entrepreneurs locaux.
8. La parité homme-femme est un aspect central du programme de développement durable à l’horizon 2030. Nous nous félicitons de l’adoption récente par le Groupe de la Banque d’une nouvelle stratégie pour l’égalité des sexes et le genre et attendons sa mise en œuvre avec intérêt.
9. Le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de fournir des solutions de développement basées sur les faits aux niveaux national, régional et mondial, notamment par le biais de l’amélioration des systèmes de données nationaux et de la coopération Sud-Sud dans les pays à faible revenu ainsi que dans les pays à revenu intermédiaire. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque et au FMI d’accroître l’efficacité de leur action dans les situations de fragilité et de conflit, en renforçant leurs capacités opérationnelles dans les pays en question, en adaptant mieux leurs activités de renforcement des capacités, en offrant des incitations aux membres de leurs services et en améliorant la sécurité de ces derniers, et en faisant preuve d’innovation dans le domaine du financement et des ressources.
10. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les institutions et les systèmes de santé des pays, notamment pour améliorer la prévention des pandémies et la préparation de programmes d’intervention d’urgence, en étroite collaboration avec l’Organisation mondiale de la santé et d’autres parties prenantes. Nous demandons instamment au Groupe de la Banque d’achever, dans les meilleurs délais, les travaux de préparation du Mécanisme de financement d’urgence en cas de pandémie et de promouvoir un nouveau marché des assurances axé sur la gestion des risques en ce domaine.
11. Nous applaudissons l’accord historique de Paris, qui ouvre la voie à l’adoption d’ambitieuses mesures climatiques par toutes les parties prenantes. Le récent Plan d’action sur le changement climatique du Groupe de la Banque mondiale fait état de l’engagement qu’a pris ce dernier de poursuivre dans le cadre de ses opérations,

à la demande de ses clients, des politiques et des projets intelligents sur le plan climatique, et d'accroître l'échelle de l'appui technique et financier qu'il fournit aux activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce dernier, dans le droit fil de la CCNUCC. Les petits États ainsi que les populations pauvres et vulnérables sont parmi les plus exposés aux effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles, et nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de continuer de renforcer leur appui pour améliorer la résilience dans les pays concernés.

12. Nous nous félicitons du Rapport d'activité sur la prise en compte systématique de la gestion des risques de catastrophes dans les opérations de la Banque mondiale. Nous demandons au Groupe de la Banque de mettre en œuvre des mesures et des politiques guidées par les principes de prévention et de préparation, et de continuer à renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Nous attendons avec intérêt la présentation d'une mise à jour du rapport d'activité dans deux ans.
13. Nous encourageons la direction et les administrateurs à achever la modernisation du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale d'ici août 2016.
14. Nous accueillons avec satisfaction le rapport intérimaire sur la formule dynamique et nous insistons sur l'importance des travaux prévus pour parvenir à un accord d'ici les Assemblées annuelles 2016, dans le droit fil des principes de l'examen de la répartition du capital et de la feuille de route convenue à Lima.
15. La prochaine réunion du Comité du développement est fixée au 8 octobre 2016.